

Conseil d'administration

du 13/04/2001

I-Election

Elections - désignations diverses

V – Désignations diverses :

Monsieur J. BRIEND, en qualité de titulaire et Monsieur J. PRODHOMME, en qualité de suppléant, sont candidats.

1) Représentants de l'Institution à la Commission Locale de l'Eau

Conformément à la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et à l'arrêté Préfectoral du 25 août 1998, il est procédé à l'élection du représentant titulaire et du représentant suppléant par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : /
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu : Monsieur J. BRIEND : 11 voix – Monsieur J. PRODHOMME : 11 voix.

Monsieur J. BRIEND, en qualité de titulaire et Monsieur J. PRODHOMME en qualité de suppléant, sont élus représentants de l'Institution à la Commission Locale de l'Eau.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 AVRIL 2001 – 14 h

2) Représentants de l'Institution à l'Association Nationale des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Monsieur J. BRIEND et Monsieur M. HAMEL sont candidats.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 2 décembre 1998, décidant l'adhésion de l'Institution à cette Association, il est procédé à l'élection des deux représentants titulaires par un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
 - BULLETINS BLANCS OU NULS : /
 - SUFFRAGES EXPRIMES : 11
 - Ont obtenu : Monsieur J. BRIEND : 11 voix et Monsieur M. HAMEL : 11 voix.
- 3) Monsieur J. BRIEND et Monsieur M. HAMEL sont élus représentants titulaires de l'Institution à l'Association Nationale des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.

Élection des deux représentants suppléants. :

Madame Y. ANNÉE et Madame M. MASSOT sont candidates.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets, dont le résultat est le suivant :

- VOTANTS : 11
- BULLETINS BLANCS OU NULS : /
- SUFFRAGES EXPRIMES : 11
- Ont obtenu : Madame Y. ANNÉE : 11 voix – Madame M. MASSOT : 11 voix.

- 4) Madame Y. ANNÉE et Madame M. MASSOT sont élues représentantes suppléantes de l'Institution à l'Association Nationale des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin